ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Novembre-décembre 1989

Afrique

Angola

En novembre le CICR a achevé son programme de distributions de semences aux populations civiles affectées par le conflit sur le Planalto angolais. L'opération, qui avait débuté à la fin septembre, a permis aux délégués de distribuer plus de 1.000 tonnes de graines à quelque 120.000 familles réparties dans les provinces de Benguela, Bié et Huambo, où le conflit a gravement perturbé le cycle normal des activités agricoles.

Les évaluations nutritionnelles effectuées régulièrement par les équipes du CICR ont fait apparaître des taux de malnutrition particulièrement élevés, conséquence de la sécheresse ayant sévi dans le pays et de la persistance du conflit. Soucieux de porter remède à cette situation, le CICR a commencé, en octobre déjà, à distribuer des rations alimentaires en même temps que les semences initialement prévues. Ces distributions de nourriture se sont intensifiées en novembre et en décembre pour atteindre un total de quelque 65.000 personnes à la fin de l'année.

Un prisonnier de guerre d'origine namibienne (que le CICR avait visité à plusieurs reprises à Luanda) a été libéré puis remis au CICR par les autorités angolaises le 27 novembre. Le CICR a pris les dispositions nécessaires pour son rapatriement. Le prisonnier a été remis aux autorités sud-africaines à Johannesbourg, puis pris en charge par la délégation du CICR de Windhoek jusqu'à son domicile en Namibie.

Somalie

Durant la période considérée, les activités du CICR dans le nord-ouest de la Somalie se sont développées. L'hôpital chirurgical du CICR à Berbera, ouvert à la mi-août, a vu le nombre d'admissions

augmenter régulièrement pour atteindre 25 par semaine au mois de décembre. Les blessés y sont acheminés soit de Berbera même, soit par avion du CICR, d'autres villes du nord-ouest. De plus, suite aux évaluations de l'infrastructure médicale effectuées tout au long de l'année, les délégués ont lancé le 4 novembre un programme d'assistance aux hôpitaux civils de Boroma, Burao, Hargeisa et de Las Anod; ces hôpitaux reçoivent des vivres, du matériel médical, des médicaments et des couvertures.

Ouganda

A la mi-décembre, le nouveau vice-ministre de la Défense a communiqué à la délégation de Kampala la décision des autorités ougandaises de permettre à nouveau au CICR la visite des casernes militaires qui servent de lieux de détention de transit. Rappelons que, dans le passé, le CICR avait eu accès par deux fois à ces casernes et que les visites avaient été interrompues en mars 1989. De plus, durant la période considérée, les délégués ont terminé la quatrième série de visites aux prisons civiles où sont détenus sous la responsabilité de l'armée les prisonniers de sécurité.

Par ailleurs, les délégués ont poursuivi les programmes d'assistance matérielle et alimentaire aux groupes vulnérables (déplacés, enfants souffrant de grave malnutrition, etc.) dans les districts de Gulu et de Soroti. En outre, les équipes médicales ont procédé, parallèlement à leurs tâches habituelles (consultations, évacuations médicales, etc.), à de nombreuses vaccinations d'enfants et de femmes en âge d'enfanter dans les villages difficilement accessibles.

Soudan

Le 3 novembre, arguant du fait que la détérioration des conditions de sécurité menaçait directement les vols des organisations humanitaires œuvrant au Soudan, le gouvernement de Khartoum a fermé l'espace aérien soudanais. Comme cette fermeture se prolongeait, empêchant du même coup le bon déroulement de ses activités en faveur des victimes, le CICR a entrepris toute une série de démarches auprès du gouvernement soudanais afin de lui rappeler la spécificité du mandat de l'institution et d'obtenir l'autorisation d'effectuer des vols d'urgence destinés à évacuer les blessés, à réapprovisionner les stocks de médicaments et d'autres secours, ainsi qu'à remplacer le personnel expatrié bloqué sur le terrain. A la fin de 1989, cette autorisation n'était toujours pas accordée.

En dépit de cette interdiction des vols aériens, le CICR a poursuivi, dans les villes gouvernementales (Juba, Wau, Malakal) où il disposait de stocks suffisants, toutes ses activités d'assistance en faveur des groupes vulnérables. En revanche, dans les régions sous contrôle du SPLA, le personnel du CICR, complètement isolé, n'a pas été en mesure de poursuivre tous les programmes entrepris, faute de réapprovisionnement régulier. Seuls quelques-uns des programmes médicaux ont pu continuer mais de manière très irrégulière.

Au chapitre de la détention, les délégués basés à Juba ont visité en décembre cinq combattants du SPLA détenus à la prison militaire. La dernière visite du CICR à ces personnes remonte au mois d'août.

Enfin, événement tragique, un avion de *Médecins sans Frontières – Aviation sans Frontières* (MSF/ASF) a été abattu le 21 décembre alors qu'il venait de décoller de Aweil. Ses quatre occupants ont été tués. Le CICR, après avoir obtenu de sérieuses garanties de sécurité de la part des deux parties, a évacué vers Khartoum les quatre dépouilles mortelles ainsi que le personnel expatrié de MSF et l'infirmière du CICR présents à Aweil.

Amérique latine

El Salvador

Le 11 novembre, le Front Farabundo Marti de Libération nationale (FMLN) a lancé contre les villes du pays, notamment contre la capitale, la plus grande offensive depuis le début du conflit en 1980. Huit départements sur quatorze ont été affectés et le président Christiani a décrété l'état d'exception et l'état d'urgence dès le 12 novembre. Dès les premières heures, la délégation du CICR a concentré ses activités sur les urgences nées du conflit. Tous les efforts ont tendu à obtenir une trêve afin d'accéder aux zones de combats et de porter secours aux victimes.

En fait, l'intensité des combats a souvent empêché les employés de la Croix-Rouge salvadorienne d'atteindre les blessés, dont certains sont morts avant l'arrivée des secours.

Après trois jours de violence avec état de siège et couvre-feu, le CICR a lancé de Genève un appel en faveur d'une trêve immédiate afin de permettre aux équipes de la Croix-Rouge d'évacuer les blessés des zones de combat vers les hôpitaux de la capitale. Cet appel étant resté lettre morte et les combats se poursuivant, le CICR s'est adressé une nouvelle fois à toutes les parties deux jours plus tard pour exiger d'elles

le respect des règles du droit international humanitaire; il leur a rappelé notamment qu'il était de leur devoir d'épargner les populations civiles et de permettre au personnel médical, aux ambulances et aux hôpitaux de fonctionner sans entraves.

Au cours des premiers affrontements, un employé de la Croix-Rouge salvadorienne a été blessé au moment où il portait secours à des victimes. Par ailleurs, deux ambulances ont été détruites et cinq autres endommagées alors qu'elles se trouvaient prises dans un feu croisé. La délégation du CICR à San Salvador a immédiatement exigé que l'emblème de la croix rouge soit respecté.

Malgré des conditions de travail particulièrement dangereuses, les employés de la Croix-Rouge salvadorienne sont parvenus à évacuer plus de 450 blessés, civils ou combattants, durant la première semaine des hostilités. Le CICR a fourni des ambulances et du matériel médical supplémentaire pour aider la Société nationale à faire face à l'urgence.

Les délégués du CICR ont également suivi de près la situation dans les hôpitaux qui accueillaient les blessés. Du matériel médical a été distribué aux établissements hospitaliers de la capitale et de San Miguel, à 140 km à l'est de San Salvador, où l'afflux massif de victimes avait rapidement épuisé les stocks. Plus de 15 tonnes de secours médicaux supplémentaires ont immédiatement été acheminées par avion pour couvrir les besoins.

Des dizaines de milliers de civils ont fui les zones de combats de San Salvador et de San Miguel en quête d'un lieu plus sûr. A la mi-novembre, le gouvernement et les églises avaient créé plus de 50 abris dans la seule ville de San Salvador, et quelque 17.000 personnes y trouvaient refuge. Les délégués du CICR ont visité les abris et fourni une assistance médicale lorsqu'elle s'avérait nécessaire.

A San Salvador également, le 20 novembre, le CICR a évacué 17 civils de l'hôtel Sheraton, qui venait d'être pris par les guérilleros du FMLN. L'opération s'est déroulée pendant un cessez-le-feu d'une heure négocié entre les parties au conflit, l'ambassade d'Espagne et une commission ecclésiastique.

Sur le plan de la détention, les délégués du CICR ont aussitôt entrepris des démarches pour avoir accès aux centaines de personnes arrêtées en relation avec les événements. Des entretiens avec les plus hautes autorités du pays ont permis d'obtenir le même type d'accord pour les visites qu'à l'époque où l'état de siège était en vigueur de 1982 à janvier 1987, soit huit jours après l'arrestation. Pendant les deux mois sous revue, les délégués ont aussi effectué 311 visites, dans 63 lieux de détention: 717 personnes ont été enregistrées, dont 277 lors de leur libération.

Panama

Le 20 décembre, les Etats-Unis sont intervenus militairement au Panama. Le jour-même, un délégué régional basé au Costa-Rica a quitté San José pour Panama où il est arrivé le lendemain. Deux médecins et le coordonnateur des secours de la délégation du Nicaragua l'ont rejoint le 22 décembre. Simultanément une offre de services a été adressée aux Etats-Unis et au nouveau gouverneur du Panama, pour leur rappeler leurs obligations inhérentes à une situation de guerre où les Conventions de Genève sont pleinement applicables. Le CICR demanda aussi à ces deux Etats de lui permettre d'assurer protection et assistance aux victimes civiles et aux prisonniers.

Compte tenu des constatations des médecins du CICR quant au manque de médicaments dans les hôpitaux panaméens — qui avaient accueilli 300 blessés de guerre — deux avions ont été affrétés et ont acheminé deux tonnes de médicaments à Panama le 27 décembre. Ces secours médicaux ont été distribués le lendemain, 28 décembre, avec l'aide de la Société nationale. Quelque 12.000 personnes déplacées s'étaient réfugiées temporairement dans les écoles ou des églises mais n'ont pas eu besoin de l'aide du CICR. D'une manière générale la situation d'urgence proprement dite a pris fin le 30 décembre.

Les délégués ont cherché à visiter les personnes arrêtées par les forces armées américaines. Les visites aux prisonniers de guerre et aux victimes civiles ont finalement débuté le 30 décembre, dans le camp d'Empire Range, situé dans la zone du canal, et devaient se poursuivre en janvier.

Asie

Conflit afghan

Le CICR a maintenu et consolidé, en cette fin d'année, un engagement très actif au service des victimes du conflit afghan. Alors que les hôpitaux dont dispose l'institution à Peshawar et à Quetta, au Pakistan, ont continué à œuvrer au maximum de leurs capacités, décision a dû être prise, en novembre, d'entreprendre des travaux pour faire passer la capacité de celui de Kaboul de 140 à 200 lits, suite à la constante augmentation de son taux d'occupation au cours des mois précédents. Dès novembre, le CICR a en outre été en mesure d'étendre la liaison aérienne qu'il avait établie entre Peshawar et Kaboul par des vols hebdomadaires vers les villes de Mazar-i-Sharif et Herat

(respectivement au nord et à l'ouest de Kaboul), où des délégués sont installés de façon permanente depuis août 1989. Outre le transport de son personnel, ces vols permettent au CICR d'acheminer vers ces villes du matériel médical et de conduire des amputés à Kaboul, où ils sont équipés de prothèses dans son centre orthopédique. Notons enfin que le dispensaire installé par le CICR à Herat, en octobre, a vu croître régulièrement, au cours de ces deux mois le nombre de patients venus en consultation.

Dans le domaine de la détention, signalons qu'une équipe de délégués a entrepris, le 7 novembre, une troisième série complète de visites aux prisonniers condamnés détenus à Pul-i-Charki, à Kaboul. Cette visite, dont la précédente remontait à fin 1988, se poursuivait à la fin de l'année. Parallèlement, des délégués basés au Pakistan ont continué à se rendre dans différentes provinces afghanes pour y mener, parmi diverses activités, des visites aux détenus en mains de l'opposition.

Au Pakistan même, le CICR a pu s'entretenir sans témoin avec quatre prisonniers soviétiques remis par l'opposition afghane aux autorités pakistanaises et en voie d'être libérés. Lors de ces entretiens, deux d'entre eux ont émis librement le vœu de pouvoir, après leur libération, retrouver leur famille en URSS alors que les deux autres choisissaient de rester en Afghanistan. Des représentants du CICR ont pu, par la suite, assister à la cérémonie de remise à des diplomates soviétiques des deux anciens prisonniers qui souhaitaient rentrer au pays.

Sri Lanka

Les activités du CICR, qui a été autorisé en octobre, après des années de négociations, à ouvrir une délégation au Sri Lanka, ont connu un démarrage rapide au cours des deux mois suivants. En novembre, un accord a ainsi été signé avec les autorités, permettant au CICR de visiter toutes les personnes détenues en relation avec les troubles, et ceci conformément aux modalités propres à l'institution (entretiens sans témoin). Le même mois, une première visite faite dans le camp de détention militaire de Boossa, à 15 km de la ville méridionale de Galle, a permis au CICR d'enregistrer plus de 2.300 détenus. Du 4 au 8 décembre, ce sont environ 1.300 détenus qui ont été visités dans le camp de Pelawatta, également dans le sud du pays. D'autres lieux de détention ont également été visités en décembre, particulièrement ceux, transitoires, dans lesquels sont incarcérées les personnes immédiatement après leur arrestation.

Corrélativement à ces visites, le CICR a vu rapidement se développer le volume des activités liées à son Agence centrale de recherches. Après établissement des listes de personnes visitées, il est en effet devenu possible au CICR d'informer les familles de l'arrestation de l'un ou plusieurs de leurs membres (et de chercher à répondre ainsi à près de 4.000 demandes de recherches reçues au 31 décembre) ou encore de leur transmettre des messages de ceux-ci.

Dans le domaine médical, le CICR s'est efforcé d'évaluer d'éventuels besoins, liés aux événements, auxquels il pourrait pallier. Des missions d'évaluation ont été poursuivies, au cours de la période considérée, dans différentes régions de l'île, sans déboucher sur des constats justifiant une action du CICR. La délégation s'est également efforcée de se rendre dans le nord et l'est du pays, où les informations à sa disposition faisaient état de besoins importants, mais n'avait pas été en mesure de s'y rendre à la fin de l'année.

Signalons enfin que le CICR a dépêché au Sri Lanka, en novembre, un délégué spécialisé en diffusion aux forces armées, qui a mis sur pied et entrepris un programme de séminaires sur le droit international humanitaire à l'intention de différents publics militaires et policiers.

Pour mener à bien l'ensemble de ces activités, le CICR disposait à fin décembre d'une délégation, basée à Colombo, composée de 18 expatriés, dont un médecin et trois infirmiers(ères).

Conflit cambodgien

Le CICR a poursuivi ses activités en faveur des victimes du conflit cambodgien en cherchant plus particulièrement à développer l'action médicale et celle de l'Agence de recherches qu'il mène au Cambodge, parallèlement à celles qu'il développe sur la frontière thaïlandaise. Le CICR, qui avait reçu en octobre l'autorisation de mener ses activités à Battambang, a pu dépêcher à deux reprises, en décembre, une équipe dans cette ville. A cette occasion, du matériel médical d'urgence a été distribué dans les hôpitaux de la ville, en attendant que le CICR soit en mesure d'y installer une structure médicale permanente.

Indonésie

Le CICR a achevé, le 31 décembre, une première série de visites en Irian Jaya, commencée en septembre, et au cours de laquelle 84 détenus appartenant à l'OPM ont été visités dans huit lieux de détention.

Philippines

La délégation du CICR s'est montrée très active durant les affrontements qui ont touché plus particulièrement la capitale, en décembre, lors de la tentative de coup d'Etat. Le CICR a ainsi maintenu des contacts réguliers avec l'ensemble des parties impliquées dans les affrontements, afin que la population civile soit épargnée dans les opérations militaires. Plusieurs messages ont été lancés dans ce sens sur les ondes, appelant également au respect de l'emblème de la croix rouge après que quatre volontaires de la Croix-Rouge philippine (PNRC) ont été blessés dans l'exercice de leur mission.

Le CICR a par ailleurs soutenu la Croix-Rouge philippine dans son travail d'évacuation des blessés, mettant notamment trois ambulances et six chauffeurs à sa disposition. La Société nationale s'est montrée très active lors des combats, puisqu'elle a évacué 571 blessés et 79 morts, soit la quasi-totalité des victimes. Quatre postes temporaires de premiers secours ont en outre été installés à proximité des lieux d'affrontements et le CICR a fourni du matériel médical, des médicaments et du sang à la PNRC et aux hôpitaux de la capitale. Notons enfin que plus de 10.000 civils regroupés hors des zones de combats, dans des centres d'évacuation, ont bénéficié d'une assistance médicale et alimentaire.

Moyen-Orient

Liban

Il convient de rappeler que, le 6 octobre, des éléments armés non identifiés ont enlevé MM. Emanuel Christen et Elio Erriquez, délégués du CICR, alors que, comme à l'accoutumée, ils se rendaient à leur travail au centre orthopédique de Saïda. Le CICR, tant au Liban qu'à partir de Genève, a multiplié les contacts et les démarches auprès de toutes les factions représentées sur le territoire libanais, ainsi qu'auprès de gouvernements influents au Liban. De façon unanime, tous ont condamné cet acte qui contrevient aux règles essentielles sans le respect desquelles toute action humanitaire est impossible (voir *RICR,* N° 789, novembre-décembre 1989, pp. 605-606).

Pendant les mois de novembre et décembre, le CICR a multiplié ses démarches. C'est ainsi que du 17 au 20 décembre le président du CICR s'est rendu au Liban et en Syrie, où il a rencontré d'une part, le président de la République libanaise nouvellement nommé, M. Elias Hraoui, et d'autre part, le ministre syrien des Affaires étrangères,

M. Farouk El Sharah, et le Premier vice-président de la République Arabe Syrienne, M. Abdel Halim Khaddam (voir également supra, p. 48).

Le 6 décembre, le CICR a lancé un nouvel appel pour la libération immédiate et sans condition des deux otages. Simultanément quelque 25 000 témoignages de solidarité et de désapprobation recueillis en Suisse ont été déposés au centre orthopédique de Saïda.

Sur le terrain, le CICR a été mis à forte contribution à partir du 23 décembre car des affrontements armés entre Amal et Hezbollah ont éclaré dans l'Iklim-al-Touffah. Le CICR a soutenu les infrastructures médicales de la région en fournissant des médicaments et du matériel de pansements, ainsi qu'à Beyrouth où des blessés étaient amenés.

Sur le plan de la détention, la délégation du CICR au Liban a connu une période d'intense activité pendant les trois derniers mois de 1989: 484 personnes détenues ont été visitées, dont 259 nouvellement enregistrées.

Israël et territoires occupés

Outre les activités habituelles de la délégation du CICR, un délégué spécialiste des secours a réalisé une évaluation des besoins des familles des détenus dans les territoires occupés du 20 novembre au 2 décembre. La dégradation de la situation économique affecte en effet plus particulièrement ces familles car, dans 41% des cas, le détenu est le principal soutien de la famille.

Sur le plan de la détention, le CICR a réagi à la mort sous interrogatoire d'un détenu de la prison de Gaza, le 20 décembre, en adressant une lettre à M. Rabin, ministre israélien de la Défense.

Iran/Irak

En décembre, le délégué général pour le Moyen-Orient s'est rendu à Téhéran et à Bagdad où il a eu des entretiens dans chacune des capitales avec le ministre des Affaires étrangères et ses collaborateurs, ainsi qu'avec les responsables militaires des prisonniers de guerre. Les discussions ont porté sur le rapatriement des prisonniers blessés et malades, ainsi que sur les autres obligations conventionnelles spécifiées dans la III^{e} Convention: enregistrement des prisonniers de guerre et visites par le CICR.

En Irak, les délégués du CICR ont procédé en décembre à la sixième série annuelle de visites à quelque 17.000 prisonniers de guerre iraniens.

Europe

Roumanie

A la fin du mois de décembre, le CICR a organisé une importante opération d'urgence pour venir en aide aux victimes des événements qui ont éclaté en Roumanie dès la mi-décembre.

Le 22 décembre, quelques heures après la chute du régime de N. Ceaucescu, une première équipe du CICR est arrivée à l'aéroport de Bucarest où elle a pris en charge les quelque trois cents civils bloqués par les combats. Les délégués ont pu soigner des blessés et enregistrer les premiers détenus. Le lendemain, le CICR a lancé un appel à la radio, demandant à chacun de respecter les principes humanitaires de base et l'emblème de la croix rouge.

L'importante mobilisation humanitaire suscitée par ces événements a entraîné une arrivée massive de secours en Roumanie, par air, par route et par mer. A partir du 25 décembre, la situation s'est stabilisée et le CICR a pu constater que la phase de première urgence était terminée. Une vingtaine de Sociétés nationales ont participé à l'opération qui a été coordonnée par le CICR, avec la coopération de la Croix-Rouge roumaine et en accord avec la Ligue. Les Croix-Rouges des pays limitrophes ont été particulièrement actives. Dès le 25 décembre, le CICR a tenté de canaliser la forte réponse populaire vers une aide plus ciblée et mieux adaptée aux réels besoins humanitaires de la Roumanie: à cette fin il a lancé un appel pour une somme de 18 millions de francs suisses.

La nature et le volume des secours à acheminer ainsi que l'échelle des priorités ont pu être déterminés sur la base d'une évaluation faite sur le terrain par les équipes du CICR et des Sociétés nationales basées à Bucarest et le long des frontières bulgare et hongroise. A la fin de l'année, 34 délégués du CICR et 28 membres des Sociétés nationales étaient sur place, alors qu'une importante équipe coordonnait les activités depuis le siège.